

# **COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

## **COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

**DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018**

Comme nous le présagions la CAP des adjoints administratifs ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions. En effet les pourcentages au titre de l'année 2019 qui déterminent le nombre de promotions possibles ne sont toujours pas connus. Ils ne devraient l'être qu'en fin d'année. Le choix de la DRH, contrairement à notre avis, a été de se baser sur les ratios 2018 plutôt que de reporter la CAP en début d'année prochaine. Les nouveaux ratios ont été revus à la baisse pour d'autres ministères, nous ne sommes donc pas dans l'optimisme en ce qui concerne notre administration.

Il n'est pas concevable pour la CGT d'annoncer des promotions sans être certain qu'elles seront accordées. C'est la raison pour laquelle nous ne diffuserons pas de compte-rendu de cette CAP concernant les tableaux d'avancement aux grades d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. C'est une façon de faire qui ne nous convient pas vraiment, la CGT est toujours heureuse d'annoncer aux agents concernés qu'ils ont pu obtenir un avancement.

La CGT rappelle que ne peuvent prendre part aux débats sur les choix de promotions que les seuls élus à la CAP. Il est inadmissible que des représentants syndicaux non membres de la commission puissent prendre part aux débats et imposer leur choix, comme ça été le cas lors de cette commission, alors que les choix de promotions avaient fait l'objet d'un consensus en pré-CAP entre les représentants élus. La CGT n'a pas du tout apprécié cette tentative de passage en force.

### **TITULARISATIONS :**

#### **Travailleurs handicapés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe:**

DIRECCTE Occitanie :

Myriam CAYUELA – Graziella MANENTE – Sandra ROUCH

DIRECCTE Ile de France :

Jacqueline NANGA

#### **Emplois réservés :**

Élodie GUILHEM – DIRECCTE CVL

**Recrutements sur concours :**

Vivien BREGER – ARS Grand-Est – Karine BRETON – ARS Nouvelle Aquitaine

Stéphane CLADIERE – DIRECCTE ARA – Émeline CRUZ – DIRECCTE ARA

Marion GALIBARDY – DIRECCTE NAQ –UD 79 – Julia HEMERY – DIRECCTE ARA

Tom LANGERON – DDCSPP Haute-Vienne – Kristell LE TALLEC – DIRECCTE NAQ-UD33

Gwendoline MIGAUD – ARS Nouvelle Aquitaine – Pierre MOURETON – DDCS 91

Murielle ROBART – DIRECCTE ARA – Céline ROCHET – DIRECCTE Bretagne

Céline ROCHET – DIRECCTE ARA – Delphine ROLLAND – DIRECCTE Bretagne

Mathieu ROY – DDCSPP Nièvre

**Recrutements sans concours :**

- ARS HAUTS DE France :

Nora BALHADJ – Béatrice BERQUEZ – Pauline CARLIER – Catherine COURTOIS

Alexandre FEAUD – Mohamed HABOUSSI – Sophie KAPUSCINSKI – Karine LHOMMET

Damien POULAIN – Emmanuelle PROY – Cécile STALMAJER

- ARS AUVERGNE RHONE ALPES :

Sylvie GUILLAUME – Ingrid MOUKOURI – Philippe VOISIN

- **PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DETACHEMENT (art. 60) ET ÉDUCATION NATIONALE :**

33 demandes de prises en charge par voie de détachement art.60, elles sont toutes acceptées

3 demandes de prises en charge par voie de détachement – Éducation nationale, elles sont toutes acceptées.

- **MUTATIONS :**

Béatrice LAFONT pour la DDCS 91 – Valérie POYER pour l'ARS Hauts de France DD80

- **INTÉGRATIONS SUITE À UNE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT ET INTÉGRATIONS DIRECTES**

25 demandes d'intégrations suite à une prise en charge par voie de détachement, elles sont toutes acceptées

3 demandes d'intégrations directes, une pour l'ARS Océan indien, une pour le CREPS de Vichy et une pour le CREPS de Dijon. Les 3 ont été acceptées.

- **RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

Il s'agit des dernières attributions possibles :

- Administration centrale : 391 réductions ont été attribuées
- ARS : 1076 réductions ont été attribuées
- DIRECCTE : 1782 réductions ont été attribuées
- DRJSCS : 1185 réductions ont été attribuées
- **INFORMATION RELATIVE À L'AVIS DE VACANCE (SECTEUR TRAVAIL)**

Ce point est donné pour information, tous les agents concernés ont été avisés de l'acceptation à leur demande de mutation